



Litige prestataire gaz - rappel abusif

Par **wacim69**, le **16/10/2008 à 00:36**

Bsoir,

Je suis actuellement en litige avec GDF Suez (ex-GDF-EDF) concernant la fourniture de gaz à mon domicile. J'ai toujours été prélevé depuis le 24.02.2002 et ceux-ci ont cessé de me prélever à la date du 20.04.2006 (cette date semble correspondre à la privatisation de GDF!) jusqu'à aujourd'hui. Je n'ai pu me rendre compte de cette anomalie que maintenant (je reçois comme d'habitude les factures de EDF (ex EDF-GDF qui facturait ensemble les prestations Gaz et Electricité)). En effet, Le gaz a été coupé à mon domicile ce jour. Et GDF Suez me réclame 2 ans et demi (du 20.04.2006 à aujourd'hui) de prestations. En ont-ils le droit? C'est à eux de se préoccuper de me prélever correctement tous les mois ? Puis-je exiger qu'ils ne me réclament pas un tel rappel ? (deux et demi!)

Merci de vos réponses

Par **gloran**, le **18/10/2008 à 01:46**

Le délai de prescription est de 5 ans pour l'électricité et le gaz.